

MAIRIE

DU



République Française

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL

FUGERET

(Alpes de Haute-Provence)

Nombre de Conseillers :

- en exercice : 10
- présents : 09
- votants : 09

L'an deux mil-vingt-deux, le deux mai à 18 heures 30,
Le Conseil Municipal de LE FUGERET s'est réuni en session
ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de Mr **André PESCE**, *Maire*

Date de convocation : 25/04/2022

Présents : Mrs PESCE A., DROGOU- SPANU D., PELLEGRIN J., HONNORAT J., FAY E.P. et Mmes
ALBANO N., BERAUD M., BONNETTY M., OBRADOS A..

Absent : Mrs JACOMET M..

Objet: entretien des rues du village (centre bourg) et évacuation cartons (local à cartons)

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal des devis établis par Mr Pierre MANDINE pour
l'entretien des rues et l'évacuation des cartons :

- par rapport à l'entretien des rues du village : 200€/journée + 50€ si évacuation des déchets à
Pont de Gueydan.
- Pour l'enlèvement des cartons au local (pliage et transport à la déchetterie de Pont de
Gueydan) : 200€.

Après échange et discussion, l'Assemblée Délibérante accepte les devis proposés et confère tous
pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer les conventions avec Mr MANDINE, la réalisation de ces
travaux étant suivie par Mr PELLEGRIN Jean selon les calendriers et cahiers des charges suivants :

- o Entretien des rues du village : 1 fois par mois sur 8 mois de mars à octobre
Nettoyage (raclage et désherbage avec enlèvement des déchets) des rues du village « intra-muros ».
Toutefois il ne sera fait aucun nettoyage de la Grand rue jusqu'à la mi-juin, étant donné le passage
régulier des troupeaux. Toutefois, il sera procédé au nettoyage des grilles d'écoulement de la grand-rue
chaque mois.
- o l'enlèvement des cartons au local : à la demande

le matériel nécessaire ainsi que les charges qui en découlent (carburant, assurance ,
véhicule, souffleur, débroussailleuse...) sont à la charge de Mr MANDINE Pierre.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus

RF Sous-préfecture de Castellane
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 03/05/2022 004-210400909-20220502-DE_2022_019-DE



André PESCE
Maire de LE FUGERET